BARBERY CATTANEO GAUTIER
GÉOMÈTRES EXPERTS

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP14. 9, rue Thomas Edison
ZA les Blûchets 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@
bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@
bcg-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cédex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@
bcg-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châtaigniers
Parc de la Cafetais BP 22
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@
bcg-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE
20, rue Aristide Briand
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 40 93 19 48
nort-sur-erdre@
bcg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 130 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

ARCHITECTE :
LE MANCQ Jean-Luc
11, rue des moulins
44 230 St Sébastien Sur Loire

SAS CILAOS
73 rue Aristide Briand
44 400 REZÉ
Tél. : 02 40 84 33 32

CILAOS
Aménagement foncier - Promotion immobilière
73 rue Aristide Briand - 44400 REZE
02 40 84 33 32
info@cilaos.fr
www.cilaos.fr

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Commune de JANS

Route du plessis

Lotissement "Hameau des Nénuphars II"

PA 44076 21 C 3001 - Arrêté du 20/12/2021

PLAN DE VENTE DEFINITIF

Lot N°17

PLAN DE SITUATION

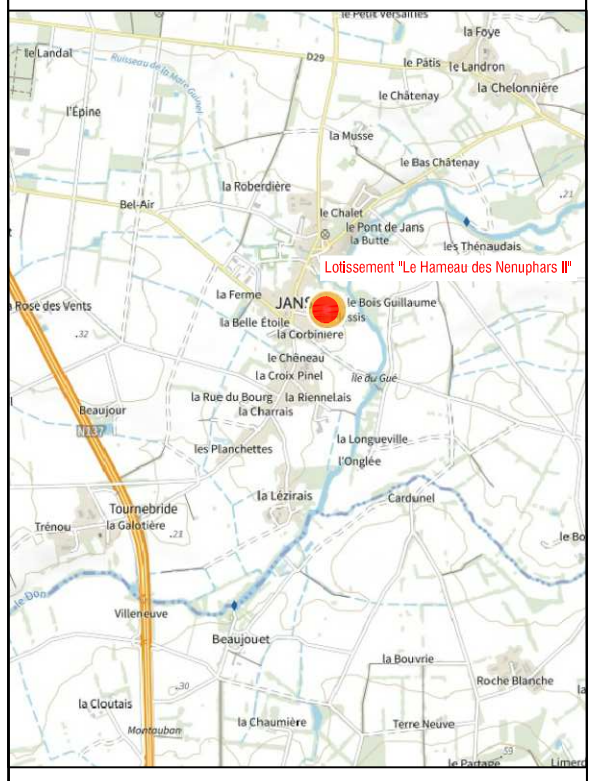

PLAN MASSE

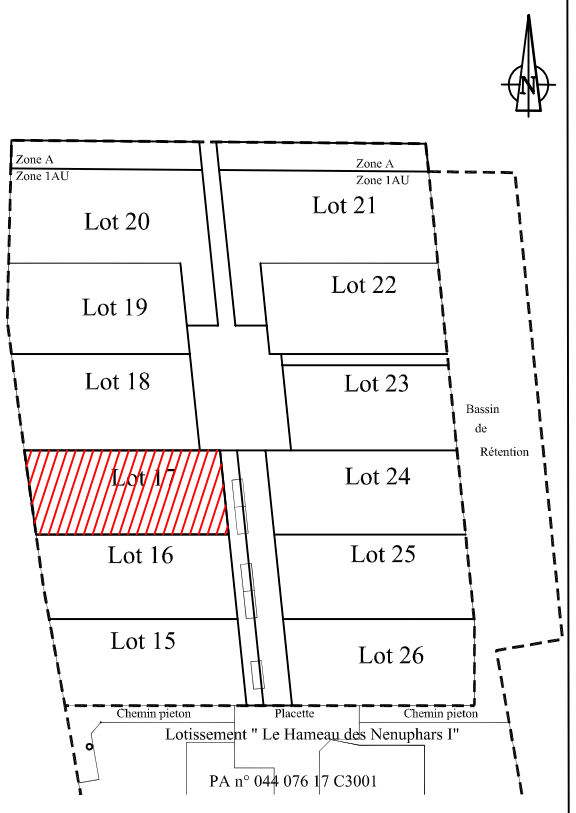

Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
28/01/2022	a	Plan de vente Provisoire
05/07/2022	b	Plan de vente définitif

Commune de JANS - PLAN DE VENTE DEFINITIF **Lot N°17**

Impasse des nénuphars
Superficie totale : 508 m²
Superficie constructible dans périmètre lotissement : 508 m²
Superficie non constructible hors périmètre lotissement : 0 m²

Section : YC N° : 383
Servitudes : Oui
Surface plancher : *200 m²*

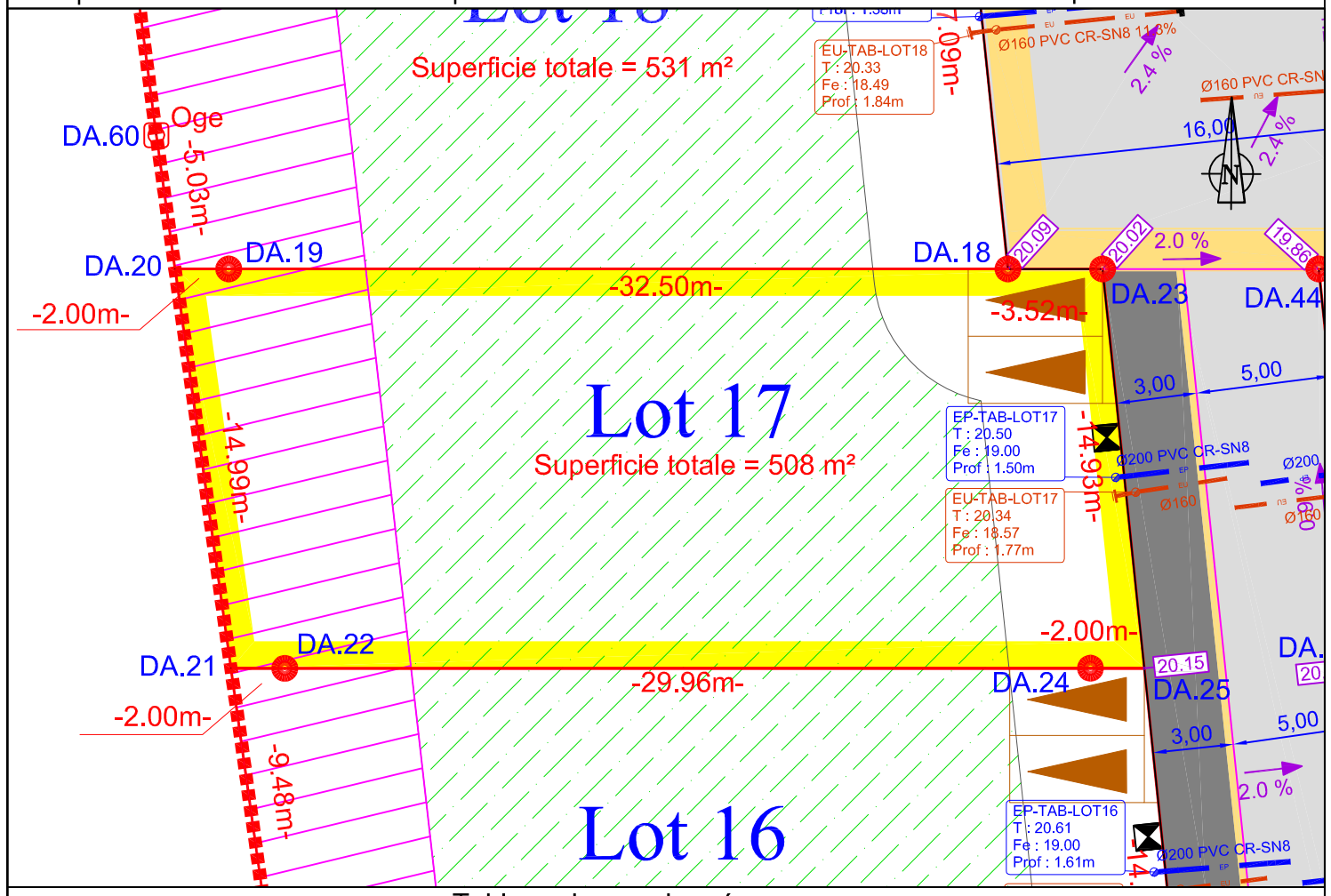

Tableau de coordonnées au verso

Légende

- Enrobé noir Voirie
- Enrobé noir Trottoirs
- Espaces verts (engazonnés)
- Marquage au sol blanc
- Place de parking VL
- Lignage en résine gravillonnée ou autres matériaux
- Candélabres
- 24.56 Côtes du terrain naturel avant travaux relevés le 14/01/21
- 2.0% 32.90 Côtes et pentes du projet voirie
- Oge Bornes
- Périmètre du lot
- Accès véhicule interdit
- Regard de branchement : Eaux Pluviales, Eaux Usées
- Branchements réseaux souples : Eau potable, Electricité, Télécom
- Zone A - Zone Agricole, non constructible (hors périmètre lotissement)
- Zone d'implantation de la construction principale
- Zone non aedificandi - Servitude de passage (Réseau EU - Ø200)
- Zone remblayé par de la terre végétale issue du site dû au niveau des plus hautes eaux du bassin = 18.59 m

- 5m 5m Entrée de lot conseillée de l'accés automobile et du parking privatif non clos (dimension 5mx5m minimum)
- 5m 5m Entrée de lot imposée de l'accés automobile et du parking privatif non clos (dimension 5mx5m minimum)
- Lots définis dans le PA " Le Hameau des Nenuphars I "
- Périmètre du lotissement - Le Hameau des Nenuphars II
- Périmètre du lotissement - Le Hameau des Nenuphars I (PA 044 076 17 C3001 Accordé le 08/01/2018)

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

0 5 10 20

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA
Coordonnées système L93-CC47 - Rattachement TERIA

Echelle : 1/250e
Dossier n°B7340

TABLEAU DES COORDONNEES DU PERIMETRE lot 17			
SOMMET	X	Y	DISTANCE
DA.23	1353456.22	6278999.09	32.50
DA.19	1353423.73	6278999.09	2.00
DA.20	1353421.73	6278999.09	14.99
DA.21	1353423.81	6278984.24	2.00
DA.22	1353425.81	6278984.24	29.96
DA.24	1353455.77	6278984.24	2.00
DA.25	1353457.77	6278984.24	14.93
DA.23	1353456.22	6278999.09	
Superficie : 508 m²			